



Et si on accordait
à l'eau sa juste valeur ?

Les 10 engagements
des Entreprises de l'eau
au service des territoires

Si l'eau en France a longtemps été un débat d'experts, la valeur de l'eau pour la protection de l'écosystème, le développement économique et la santé fait désormais l'objet d'une prise de conscience collective.

À l'heure où les effets du dérèglement climatique se font sentir sur tout le territoire national et où les préoccupations sociétales à l'égard de la qualité de l'eau progressent, tous les acteurs doivent se mobiliser, à l'échelle des territoires, afin d'accorder à l'eau sa juste place.

Dans quelques mois, les futures équipes municipales auront la responsabilité de prendre des décisions fortes pour leurs territoires : **repositionner l'eau au cœur des**

politiques publiques, garantir la continuité d'un service public d'eau et d'assainissement à coût maîtrisé, tout en veillant à engager des stratégies pour assurer la pérennité d'usages raisonnés et durables de la ressource en eau.

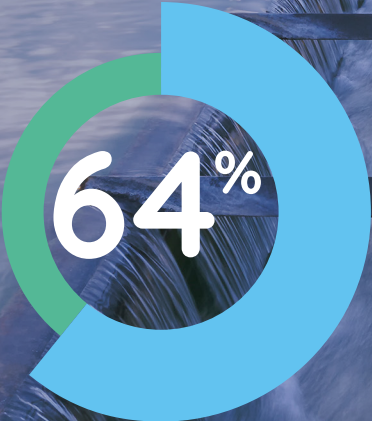
Au service des collectivités et des citoyens, les Entreprises de l'eau s'engagent pour répondre à ces défis de demain !

La Fédération professionnelle des Entreprises de l'eau regroupe les entreprises (Veolia, Suez, Saur, Sogedo, Aqualia) qui produisent et distribuent l'eau potable pour 60% des Français, et traitent les eaux usées d'un Français sur deux¹.



72 % DES FRANÇAIS
pensent que le thème
de l'eau doit être prioritaire
dans les programmes des candidats
aux élections municipales²

PARMI EUX,



64%

pensent que la campagne
électorale doit être l'occasion
de parler des solutions pour

**AGIR CONTRE
LES POLLUTIONS DE L'EAU**



61%

pensent que la campagne
électorale doit être l'occasion
d'échanger sur les moyens d'avoir

**UNE CONSOMMATION
PLUS RESPONSABLE DE L'EAU**

¹ Source : rapport FP2E/BDO – décembre 2023.

² Enquête Kantar/Centre d'Information sur l'eau, du 28 août au 3 septembre 2025 auprès de 1010 personnes représentatives de la population française âgée de 18 ans et plus.

Préserver

En France, les phénomènes climatiques extrêmes tels que les crues, sécheresses, canicules ou inondations, se multiplient, et les phénomènes de pollution diffuse (nitrates, PFAS) inquiètent de plus en plus. L'ensemble des acteurs de l'eau appelle **à une mobilisation en faveur d'une gestion durable et prospective de l'eau**, pour répondre aux défis du stress hydrique, préserver la qualité des masses d'eau et assurer en permanence celle de l'eau distribuée.

Dans la continuité du Plan Eau français et de la Stratégie résilience eau de l'Union Européenne, des objectifs pour **l'utilisation efficace de l'eau douce et la limitation des rejets** doivent être mis en place secteur par secteur, avec une attention particulière pour les activités à forte consommation d'eau (agriculture, nouvelles technologies...).



Les Entreprises de l'eau accompagnent **les collectivités et les industriels** dans l'élaboration de stratégies de résilience eau adaptées aux besoins des territoires, et dans la protection des nappes et des cours d'eau.

Elles soutiennent **l'agriculture raisonnée** via des partenariats ciblés visant à limiter les pollutions à la source, proposent des solutions **pour préserver la biodiversité et la qualité des ressources hydriques**, et déploient les solutions fondées sur la nature, à l'exemple des zones de rejet végétalisées en sortie de station d'épuration.



Accompagner

Les élus locaux se disent très majoritairement préoccupés par le financement des services publics d'eau et d'assainissement : selon une enquête réalisée par Intercommunalités de France³, 4 répondants sur 5 considèrent plus difficile de financer le service par rapport aux 5 dernières années et près de 9 répondants sur 10 considèrent qu'il sera plus difficile de financer le service dans les 5 ans à venir.

Pour les trois quarts des répondants, **le prix de l'eau est jugé insuffisant pour faire face aux enjeux de demain**. Pour près de neuf répondants sur dix, il devrait augmenter dans les années à venir. **La question du financement des services d'eau et d'assainissement est donc au cœur des priorités des collectivités.**



Les Entreprises de l'eau accompagnent **les collectivités dans l'élaboration de politiques tarifaires adaptées aux besoins du territoire**. Dans le contexte de sobriété, elles plaident pour une évolution du modèle de financement des services d'eau. Elles préconisent notamment le relèvement de la part abonnement pour tout ou partie des usagers, afin que le prix de l'eau soit plus représentatif des coûts et afin de garantir l'équilibre financier du service.

Elles proposent **des solutions adaptées à la sobriété hydrique**, par exemple des contrats de performance dont la rémunération repose en partie sur les économies d'eau réalisées et moins sur les volumes d'eau potable consommés.

Par leurs capacités d'achat, elles garantissent aux collectivités **des coûts d'exploitation maîtrisés**. Elles peuvent contribuer à la diminution de la consommation d'énergie grâce à des solutions pertinentes.

Elles concourent à **développer les recettes des collectivités**. Par exemple en transformant les stations d'épuration en stations productrices de ressources vertes et renouvelables comme le biogaz, qui présente un fort potentiel de développement en France : la capacité de production de gaz issu de la méthanisation devrait s'établir à 50 TWh/an en 2030, contre 12 TWh/an actuellement, renforçant l'indépendance du pays à l'égard du gaz fossile.



³ Enquête réalisée en mars-avril 2024 auprès de 70 collectivités.

Prioriser



des Français estiment
qu'il ne faut pas ralentir

LES INVESTISSEMENTS
DANS LES SERVICES D'EAU

Selon le baromètre 2023 « Les Français et l'eau »⁴, **78 % des Français estiment que le traitement de l'eau potable « nécessite des investissements lourds »** (+6 points sur un an) et **80 % des sondés partagent ce constat concernant la dépollution des eaux usées.**

Un diagnostic partagé par les économistes : selon l'étude sur le Financement de l'eau en France réalisée par le Cercle Français de l'eau⁵, les coûts actuellement non couverts s'élèvent à 13 Mds € par an, dont au moins 4,6 Mds € pour les seuls services d'eau et d'assainissement, hors coûts liés au traitement des polluants émergents (PFAS...) et à la mise en œuvre de la nouvelle directive européenne sur l'assainissement.



Les collectivités doivent soutenir **un effort majeur d'investissement dans les infrastructures pour rattraper le retard pris.** Les Entreprises de l'eau sont à leurs côtés pour les aider à investir le bon euro, au bon endroit, au bon moment, en fonction de leurs priorités. Comment ? **Grâce à la maintenance prédictive** qui repose sur la digitalisation des réseaux et au recours à l'intelligence artificielle permettant de **prévenir les risques de fuites ou de casse et de disposer d'une connaissance patrimoniale approfondie** des équipements et de leur durée de vie.

Elles défendent le « fléchage » des subventions des Agences de l'eau vers les infrastructures d'eau et d'assainissement, pour soutenir les investissements, et s'opposent à la pratique du « plafond mordant », qui détourne une partie des recettes des factures d'eau vers le budget de l'Etat.

Elles insistent sur **la nécessité de s'engager résolument dans la mise en œuvre de la nouvelle directive européenne « assainissement »**, alors que la France n'est toujours pas en conformité avec la directive précédente, et sur la prise en compte des coûts de traitement des polluants émergents, en particulier les PFAS, dans l'eau potable.



⁴ Baromètre Kantar/Centre d'Information sur l'eau réalisé auprès de 3573 individus représentatifs de la population française.

⁵ Étude réalisée par le Cercle Français de l'Eau, sous la direction de l'économiste Maria Salvetti, novembre 2024.

Sécuriser

Les infrastructures des services d'eau et d'assainissement peuvent être visées par des crises liées à l'approvisionnement ou à la qualité de l'eau. Afin d'assurer la continuité de service public, les collectivités doivent désormais **mettre en œuvre des plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux** (PGSSE). La démarche repose sur une approche anticipative : en identifiant les dangers et en évaluant les menaces, **les équipes sont en mesure de renforcer la capacité à gérer des risques liés**

à la pénurie et la fiabilité de l'eau, notamment grâce aux plans d'intervention d'urgence.

Parallèlement, les infrastructures critiques des services d'eau et d'assainissement sont exposées aux risques en matière de cybersécurité, notamment lors d'événements majeurs. Le secteur doit donc **renforcer les mesures de protection face à des cybermenaces aux finalités variées.**



Les Entreprises de l'eau accompagnent les collectivités dans la mise en œuvre des Plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux, **afin d'anticiper les risques et de proposer des process adaptés.** En situation de crise (qualité, disponibilité...), elles interviennent sur tout le territoire national, coordonnent les PC de crise, mobilisent personnels et équipements de secours, et assurent la continuité de service jusqu'au retour à la normale.

En tant qu'opérateurs d'importance vitale, les Entreprises de l'eau sont également en première ligne en situation de crise cyber. À titre préventif, **elles conseillent les collectivités en matière d'investissements pour réduire les menaces** dans le contexte de déploiement de la directive NIS 2 (Network and Information Security), qui fixe un cadre réglementaire renforcé pour mieux protéger les citoyens.



Inform

Selon le baromètre « Les Français et l'eau », près de la moitié des Français (47 %) ne s'estime pas suffisamment informée concernant son service d'eau. Parmi les sujets sur lesquels **ils souhaitent être davantage informés figure prioritairement la qualité de l'eau** (contrôles, normes et provenance).

Pourtant, en France, **l'eau du robinet** est l'aliment le plus contrôlé, **avec 18 millions de contrôles effectués par les autorités de santé**. Elle fait l'objet d'un suivi permanent, tant sur les paramètres bactériologiques que physico-chimiques destinés à en garantir la sécurité sanitaire.



Les Entreprises de l'eau se mobilisent pour assurer une information transparente et accessible à l'ensemble des usagers sur la qualité de l'eau, qu'il s'agisse d'eau potable ou de la qualité des eaux rejetées dans le milieu naturel : services clientèle expérimentés et régulièrement distingués dans les classements, applications mobiles ou outils en ligne pour connaître en temps réel la qualité de l'eau chez soi, plan de déploiement de compteurs intelligents avec la montée en puissance de la télérelève pour connaître sa consommation et agir pour la maîtriser, mais aussi renforcement de la pédagogie autour des services d'eau et d'assainissement avec par exemple des visites d'équipements ou des partenariats avec l'Éducation nationale.



Soutenir

Les études sociologiques le montrent : les Français sont majoritairement prêts à agir pour atténuer les effets du changement climatique, mais le passage au « comment » peut être plus difficile parce qu'il implique des changements d'habitude.

Parallèlement, nombreuses sont les collectivités qui souhaitent expérimenter de nouvelles tarifications adaptées à leur territoire, par exemple en recourant à des dispositifs tels que la tarification saisonnière ou la tarification progressive, à des fins d'incitation à la sobriété. Ces solutions nécessitent de soutenir les efforts conduits en matière de consommations d'eau.



Afin d'aider les collectivités et les usagers engagés dans les économies d'eau, les Entreprises de l'eau se mobilisent : elles dédient des équipes de recherche aux sciences comportementales et développent des solutions de nudging ou de gaming, forment des ambassadeurs de l'eau pour aller au contact des habitants et leur proposer des conseils pour adapter leurs consommations, déploient des actions spécifiques à l'égard des acteurs économiques les plus consommateurs d'eau, et poursuivent des trajectoires de réduction des volumes d'eau potable produits grâce à des contrats innovants de performance en matière de sobriété hydrique.

Réussir

À l'échelle de l'Hexagone, **environ un litre d'eau sur cinq potabilisé n'est pas distribué aux usagers**, en raison de fuites ou de casses dans les réseaux de distribution d'eau potable, faute d'y consacrer les moyens nécessaires.

La progression du rendement de réseaux est une priorité dans les collectivités enregistrant des taux de fuite élevés,

pouvant aller jusqu'à 50%. S'il appartient aux élus de fixer les objectifs à atteindre en fonction du contexte local et de la sensibilité de la ressource, les Entreprises de l'eau les accompagnent afin de **trouver un juste équilibre entre un patrimoine performant, la préservation du milieu naturel, les dépenses d'énergie et le tarif de l'eau**.



Les services gérés en délégation de service public voient leur rendement de réseaux augmenter de façon significative (82,8% contre 82%) selon la dernière étude SISPEA, alors que celui des services gérés en régie baisse (79,2% contre 80%) : l'écart se creuse entre les deux modes de gestion, passant de 2 à 3,6 points – attestant de la performance des services d'eau et d'assainissement accompagnés par les

opérateurs privés. En matière de connaissance patrimoniale, les services en gestion déléguée ont un indice de connaissance supérieur de 5 points pour l'eau potable à celui des services gérés en régie. Dans le contexte de mise en place des redevances performances des Agences de l'Eau, **les performances des Entreprises de l'eau sont un gage de maîtrise de la fiscalité des collectivités**.

Recycler

Les réserves d'eau exploitables sont limitées et l'eau douce disponible en France, quoique abondante, est en baisse. Sa disponibilité n'est pas la même partout et tout le temps : chaque année depuis 2015, **plus de la moitié des départements métropolitains a connu des restrictions d'eau durant la période estivale**⁶.

Le cycle de l'eau est ainsi de plus en plus affecté par le changement climatique, ce qui risque d'accroître les conflits d'usage dans les territoires. Les travaux de prospective à l'horizon 2050 montrent que le besoin en eau, notamment pour l'irrigation, est appelé à croître fortement – même en mettant en place des politiques publiques visant à rationaliser les prélèvements⁷.



En Europe et dans le monde, les Entreprises de l'eau disposent d'une expertise avérée en matière de recyclage des eaux usées, pour limiter la pression sur la ressource. La France s'est fixé pour objectif 10% de réutilisation des eaux usées traitées à l'horizon 2030, via le lancement de 1000 projets ; **les Entreprises de l'eau sont pleinement mobilisées pour étudier les possibilités de déploiement, notamment en zone littorale, et engager ces projets de long terme dans l'intérêt des collectivités.**

⁶ Données du Commissariat général au développement durable – 2024.

⁷ Rapport de France Stratégie La demande en eau - Prospective territorialisée à l'horizon 2050, janvier 2025.

Innover

L'Europe est à l'origine de 40% des inventions dans le domaine des technologies liées à l'eau³, suivie par les États-Unis (23%) et le Japon (12%). **La France est le deuxième pays en Europe** après l'Allemagne et le cinquième au niveau mondial **concernant les technologies liées à l'eau**. Les entreprises et les instituts de recherche français figurent parmi les principaux innovateurs dans ce domaine.

Innover à l'heure du changement climatique, est une attente partagée par les citoyens Français : **en matière d'usages de l'eau, plus de 7 Français sur 10 souhaitent pouvoir s'appuyer sur l'innovation et les nouvelles technologies**, selon le baromètre du Centre d'Information sur l'eau.

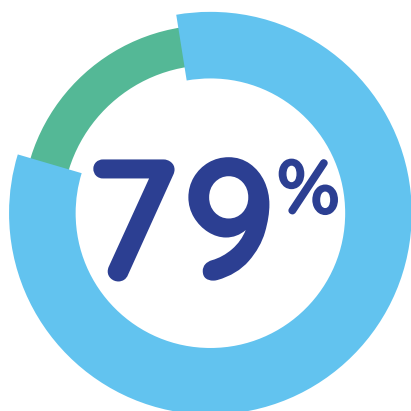


1000 ! C'est le nombre de chercheurs travaillant dans des laboratoires de recherche-développement, au sein des Entreprises de l'eau. Véritable « Silicon Valley de l'eau », qui s'appuie sur un écosystème de start-ups innovantes, les Entreprises de l'eau consacrent d'importants moyens pour disposer des traitements les plus performants, lutter contre les pollutions en s'appuyant sur l'étude des milieux naturels, gérer efficacement les données techniques et les données usagers grâce au numérique évolutif. **Elles permettent aux territoires français de disposer des technologies les plus robustes, développées par les meilleurs chercheurs au monde.**



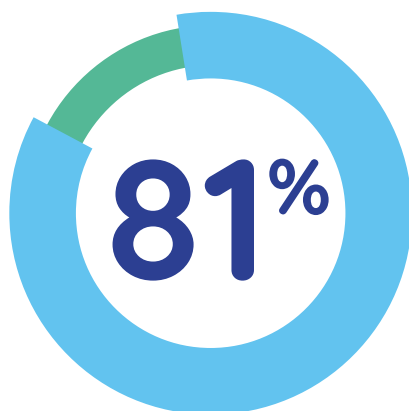
³ Étude publiée le 18 juillet 2024 par l'Office européen des brevets (OEB).

Former



des Français estiment
que les Entreprises
de l'eau créent

DES EMPLOIS LOCAUX
ET NON DÉLOCALISABLES



des Français considèrent
qu'elles développent
des métiers

À LA POINTE
DE L'INNOVATION

Selon une récente enquête de Capital⁹, **les Entreprises de l'eau sont classées dans le top 10 des entreprises préférées des salariés travaillant dans le secteur de l'environnement.** Le secteur attire, forme et promeut des professionnels passionnés par les enjeux industriels, sanitaires et environnementaux, tournés vers une approche intégrée de la gestion de l'eau.

En 2024, les effectifs des Entreprises de l'eau sont en hausse de 1,6%. La formation via l'alternance demeure l'un des points forts des Entreprises de l'eau, avec un nombre d'alternants en hausse de 2,5% et une forte progression du nombre de CDI issus de l'alternance (+42%).



Les 28 000 salariés des Entreprises de l'eau en France, dont une très forte proportion engagés en CDI, sont répartis sur près de 800 points d'embauche, témoignant d'un maillage territorial fort au plus près des collectivités desservies.

Le secteur se caractérise par une évolution forte des métiers, regroupant des expertises traditionnelles (captage, production, distribution d'eau potable, collecte et traitement des eaux usées) et des nouveaux métiers incluant la gestion de l'eau amont/aval, et la préservation qualitative (biosurveillance...) et quantitative de la ressource (digitalisation, IA...).



⁹Enquête Capital/Statista, questionnaire en ligne réalisé à l'automne 2024 auquel ont participé 20.000 professionnels du secteur.

Contacts :

Aurélie Colas,
déléguee générale de la FP2E
aurelie.colas@fp2e.org

Claire Baldacci,
conseillère affaires publiques de la FP2E
claire.baldacci@fp2e.org



©Crédits photos : Getty Images - Shutterstock

FP2E LES ENTREPRISES
de l'eau

FP2E
19 Avenue de Messine 75008 Paris
Tél : 33(0) 1 53 70 13 58
E-mail : fp2e@fp2e.org
www.fp2e.org